

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 37 Subvention (50 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Paris et Compagnie (19^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle avec Paris et Compagnie (19^e) et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à l'exercice 2019,

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'association Paris et Compagnie sont approuvés. La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Pour l'année 2019, une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'association Paris et Compagnie 157, boulevard Macdonald à Paris 19^e (Simpa : n° 75562 / 2019_05394)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO